



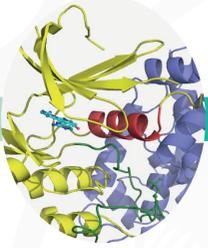
INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences

Contribuer au progrès des sciences et de leurs applications

Le paysage scientifique international est, depuis le milieu du siècle dernier, marqué par un accroissement massif des connaissances accompagné d'un essor technologique sans précédent. Cette vague de découvertes et d'inventions a entraîné une sensibilisation aiguë de la société aux apports, mais aussi aux dangers éventuels de l'innovation. Si la vocation des sciences est de comprendre l'être humain et le monde qui l'entoure, elle est également de concevoir les outils et dispositifs destinés à améliorer son bien-être, dans le respect de son environnement. C'est dans ce souci permanent d'équilibre que les missions de l'Académie des sciences prennent aujourd'hui tout leur sens.

Cinq missions fondamentales

Depuis sa création, l'Académie se consacre au développement des sciences et conseille les autorités gouvernementales en ce domaine. Cette double vocation s'est renforcée au fil du temps, avec l'évolution des connaissances. Aujourd'hui, les académiciens exercent leurs missions, vis-à-vis de l'État et vis-à-vis des fondations, au sein de comités ou de groupes de travail mis en place par l'Académie.



Encourager la vie scientifique

La production de connaissances, motivée par la perspective d'applications ou par la seule envie de savoir, est vitale pour le dynamisme économique et culturel d'une nation. L'Académie soutient cette activité par le biais :

- de sa participation au **débat scientifique** sur les grands sujets d'actualité ;
- de l'organisation de **colloques scientifiques** nationaux ou internationaux ;
- de la remise de **prix et médailles** financés par des legs reçus par l'Académie, qui distinguent les scientifiques les plus méritants et les projets les plus prometteurs ;
- de l'**élection de membres**, y compris d'associés étrangers ;
- de la publication de la revue *Comptes Rendus de l'Académie des sciences*, créée en 1835 à destination de la communauté scientifique internationale.



Promouvoir l'enseignement des sciences

L'apprentissage du raisonnement et l'éducation aux sciences sont essentiels à la formation de l'esprit critique des futurs citoyens et au renouvellement d'une communauté scientifique de qualité. L'Académie y concourt grâce à :

- une **réflexion sur l'organisation de l'enseignement** des sciences, du primaire à l'université ;
- son soutien à la fondation de coopération scientifique *La Main à la pâte*®, pour la formation des enseignants du primaire et du collège ;
- ses **musées régionaux** « Maisons des Illustres » ;
- son animation du **réseau de conseillers scientifiques et techniques** auprès des rectorats ;
- sa contribution à l'**égalité des chances**, par des bourses attribuées à des lycéens prometteurs.



Transmettre les connaissances

La communauté scientifique doit à la société explication et partage des savoirs. L'Académie participe à cette diffusion de la culture scientifique grâce à :

- des **séances publiques**, lieux de débats sur des problématiques scientifiques à résonance sociétale ;
- un **site internet tous publics**, centre de ressources sur ses activités et ses réalisations ;
- une **lettre semestrielle**, vitrine de la réflexion des académiciens ;
- une **opération de jumelage chercheurs/parlementaires**, visant à renforcer les interactions science/société ;
- des **archives**, qui conservent et mettent en valeur le patrimoine scientifique français.



Favoriser les collaborations internationales

La science est universelle, et les défis à relever sont pour la plupart de dimension mondiale. L'Académie concourt à l'internationalisation des sciences à travers :

- des **actions de coopération** bi- ou multilatérales, notamment avec les pays émergents ou en développement ;
- des **réseaux internationaux** d'académies ;
- la **représentation de la France** au sein d'institutions scientifiques internationales.



Assurer un rôle d'expertise et de conseil

L'arbitrage en matière scientifique et technologique est du ressort du politique, qui doit être en capacité de faire des choix éclairés. L'Académie des sciences exerce une mission d'expertise et de conseil, à la demande des pouvoirs publics ou après autosaisine. Ses conclusions font l'objet d'une publication sous la forme :

- de **rapports d'analyse** ;
- d'**avis et de recommandations** ;
- d'**expertises**, dans le cadre d'une Charte adoptée en 2012.

Une institution indépendante et modernisée

L'Académie possède un statut singulier dans le paysage scientifique institutionnel : placée sous la protection du président de la République, elle s'administre librement, sous le seul contrôle de la Cour des comptes. Cette indépendance tient également au mode de recrutement des académiciens, qui sont élus par leurs pairs.

Composée de l'élite scientifique de notre pays, l'Académie des sciences s'est adaptée à l'accélération des avancées scientifiques en augmentant le nombre de ses membres et en rajeunissant le profil de son assemblée, réservant désormais la moitié de ses sièges, lors des élections, à des candidats de moins de 55 ans, encore en activité.

L'Académie des sciences exerce ses cinq missions grâce à une articulation fine entre les instances de gouvernance statutaires, toutes électives, et des comités de réflexion et de propositions.

Assemblée plénière

(Comité secret)

Académiciens, correspondants et associés étrangers, répartis en divisions et sections

Division 1

Sections

Mathématiques
Physique
Sciences mécaniques et informatiques
Sciences de l'univers
Intersection des applications des sciences

Division 2

Sections

Chimie
Biologie moléculaire et cellulaire, génomique
Biologie intégrative
Biologie humaine et sciences médicales
Intersection des applications des sciences

Comité restreint

Assemblée des délégués et élus de sections

Bureau

Président
Vice-président
Secrétaires perpétuels

Délégations

Relations internationales
Information scientifique et communication
Éducation et formation

Comités

Environnement
Prospective en énergie
Calcul scientifique
Recherche spatiale
Science et métrologie
Pays en développement
...

Enseignement des sciences
Défense des hommes de science
Science, éthique et société
Science et sécurité
Histoire des sciences
Terminologie et néologie
...

Comités interacadémiques

Rédaction : Emmanuelle Chollet - Impression : CLUMIC Arts Graphiques - 2015
Photos : Palais de l'Institut (G. Blot@Institut de France) - Structure protéique tridimensionnelle (A. Echaler, J. Endicott@CNRS Étudiants (Robert Kneschke@Fotolia.com) - Signature autographe de Lavoisier (@Académie des sciences)
Observatoire européen austral du Cerro Paranal, au Chili (C. Bréchnignac@Académie des sciences) - Habit d'académicien (@Paul Delort)

Contact

Délégation à l'information scientifique et à la communication - 33 (0) 1 44 41 44 60

De Louis XIV à nos jours

1666

Colbert pose les fondements de l'Académie des sciences, une petite assemblée de savants qui conseille le Roi en matière scientifique.

1699

Sous l'impulsion de Louis XIV, l'Académie, placée sous sa protection, accroît le nombre de ses membres et prend le nom d'Académie royale des sciences.

1793-1795

Un temps supprimées, les académies renaissent sous la forme de classes de l'Institut national des sciences et des arts.

1805

L'Institut quitte le Louvre et s'installe dans le Collège des Quatre-Nations, quai de Conti, à Paris.

1816

Les académies - Française (créée en 1635), Inscriptions et belles-lettres (1663), Sciences (1666) et Beaux-arts (1816) - retrouvent leur nom et leur indépendance au sein du désormais nommé Institut de France. Elles sont rejointes par les Sciences morales et politiques en 1832.

Aujourd'hui

L'Académie des sciences est une personne morale de droit public, qui exerce ses missions dans le cadre de la *Loi du 18 avril 2006 de programme pour la recherche*.

Académie des sciences

23, quai de Conti - 75006 Paris

www.academie-sciences.fr